

Compte rendu du conseil d'école du mardi 9 mai 2023

Date de rédaction : 19 mai 2023

Début à : 18h

Membres présents :

Mairie : Mmes Vauttier, Bergez, Monsieur le Maire et M.Arribé

Ecole : Mmes Iato, Larroque, Peyroutet, Niel, Rachou et MM.Aren, Viac

Représentants des Parents d'Elèves (RPE) : Mmes Alvarez, Hary, Lafargue, Lassalle, Balagué, Peyrou, Courrèges et M. Sarre

Points abordés lors du conseil d'école :

Effectif pour l'année scolaire 2023-2024

Prise en charge des difficultés scolaires

Violences/harcèlement

Projets de classes

Informations diverses/questions

Effectif pour l'année scolaire 2023-2024

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
17	22	13	19	27	18	20	28	164

La moyenne prévisionnelle est de **23,42 élèves par classe**.

La **Convention de régulation des effectifs** liant les communes de St Castin, Maucor et Buros **se réunira le 16 juin** lors d'une commission. Ce sera l'occasion pour les communes d'échanger sur leur effectif moyen et de proposer si besoin les nouvelles inscriptions dans une école ciblée de ce regroupement.

L'effectif de l'école de St Castin sera très élevé à la rentrée prochaine et celui de Buros assez faible en PS, il est donc possible que des résidents de St Castin et de Maucor inscrivent leurs enfants en PS à l'école de Buros.

Un nouveau point sera fait à la fin du mois de juin lors du prochain Conseil d'Ecole.

Prise en charge des difficultés scolaires

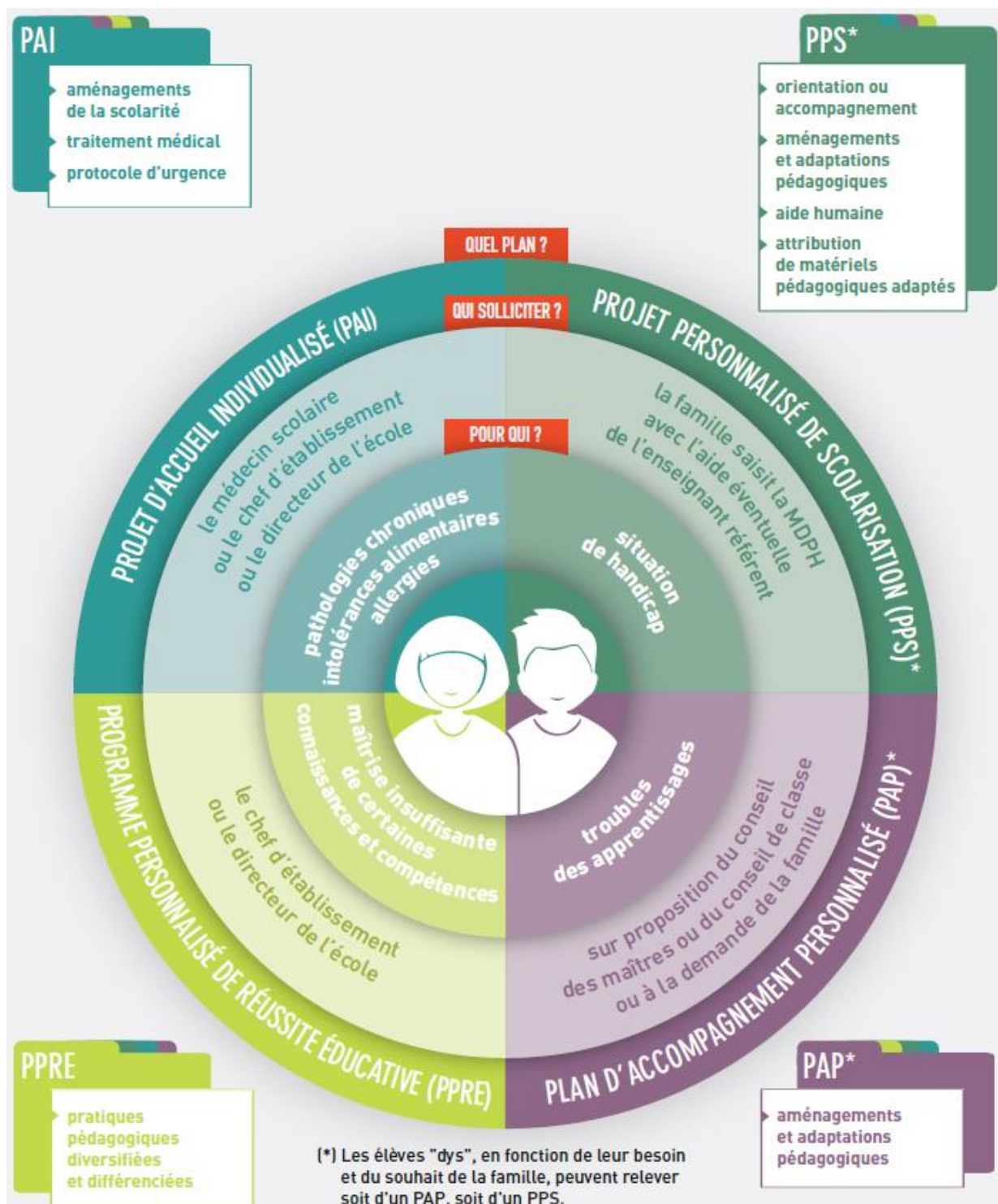
Différents moyens permettent d'accompagner les élèves en difficulté au sein de l'école.

Pour des **difficultés ponctuelles et sans gravité**, les enseignants peuvent proposer une **aide individualisée**, une adaptation des supports (ex. : dictées à trous...) et des séances d'**APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires visant à réunir de petits groupes d'élèves après la classe sur des sujets précis).

Pour des **difficultés plus conséquentes**, une **équipe éducative** se réunit. Elle est constituée du directeur de l'école, de l'enseignant, des parents et de tout professionnel qui encadre l'élève (ex. : psychomotricien/ne, orthophoniste, psychomotricien/ne...).

Il est également possible de solliciter le **RASED** (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), basé à l'école élémentaire de Morlaàs. La psychologue scolaire du RASED, Mme Page, peut intervenir dans les classes, recevoir les élèves individuellement et accompagner les familles.

➤ **Quatre types d'accompagnement** existent en fonction des difficultés rencontrées :



Plusieurs professionnels spécialisés peuvent être amenés à réaliser des **bilans**, parmi lesquels :

➤ **Le bilan psychologique** réalisé par le/la psychologue :

Alliant un **test d'efficience intellectuelle générale** (le WISC est le plus connu) **et des tests de personnalité**, il vise à **cerner l'origine des difficultés scolaires ou de comportement**, élaborer des hypothèses, diagnostiquer un éventuel haut potentiel intellectuel et orienter vers le bilan et/ou le/s spécialiste/s le/s plus adapté/s (psychothérapeute, neuropsychologue, neurologue, orthophoniste, psychomotricien/ne ...).

➤ **Le bilan neuropsychologique** réalisé par le/la neuropsychologue :

Composé d'une série de **tests d'efficience cognitive** (processus d'acquisition des connaissances), **intellectuelle et pratique** (mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation d'une action), il permet d'**étudier** de manière détaillée et approfondie **le fonctionnement intellectuel**, de **diagnostiquer différents troubles** (mémoire, attention, orientation visuo-spatiale, dys- ...), de préconiser la rééducation la plus adaptée et d'orienter si nécessaire vers certains spécialistes.

➤ **Le bilan neurologique** réalisé par le/la neuropédiatre :

Il sert à **explorer les fonctions du cerveau et du système nerveux** par tests et imagerie cérébrale afin de **diagnostiquer les atteintes ou maladies neurologiques** (éventuellement génétiques) **à la source de troubles cognitifs** (difficultés dans le processus d'acquisition des connaissances).

➤ **Le bilan psychomoteur** réalisé par le/a psychomotricien/ne :

Série de tests **touchant à la fois à la motricité globale et à la motricité fine** (mouvements des mains et des doigts pour effectuer des gestes précis) qui permettent de **diagnostiquer une dyspraxie** (difficultés à exécuter certains gestes/activités volontaires), **une dysgraphie** (trouble affectant l'écriture et son tracé), **un trouble visuo-spatial** (difficulté à placer le regard pour évaluer l'espace autour de soi), **un défaut de latéralisation** (difficulté dans l'appréhension du côté droit et du côté gauche), et à proposer la rééducation la plus adaptée.

➤ **Le bilan orthophonique** réalisé par l'orthophoniste :

Ensemble de **tests liés à la pratique du langage oral et écrit** (lecture, expression, compréhension, écriture ...) **mettant en évidence une éventuelle dyslexie** (trouble de la lecture et de l'écriture), dysphasie ou tout autre trouble du développement du langage, afin de proposer une rééducation adaptée.

➤ **Le bilan graphomoteur** réalisé par le/la graphothérapeute :

Série de **tests mesurant la vitesse et la qualité de l'écriture** permettant de **diagnostiquer une dysgraphie** (trouble affectant l'écriture et son tracé) et à préconiser une rééducation adaptée.

➤ **Le bilan ergothérapeutique** réalisé par l'ergothérapeute :

En cas de trouble ou de handicap moteur (ex. : dyspraxie, dysgraphie...), il permet de **préconiser des adaptations** possibles (ex. : recours à l'outil informatique).

➤ **Le bilan orthoptique** réalisé par l'orthoptiste :

Vise à **repérer les anomalies des mouvements oculaires et de la coordination visuelle** (à la source de difficultés de lecture ou de repérage spatial) et à proposer une rééducation adaptée.

Faire réaliser un bilan auprès d'un professionnel prend du temps (plusieurs mois) avant qu'un projet d'accompagnement puisse être mis en place.

Cette année, deux ou trois élèves sont concernés par un PPS, et deux ou trois élèves par classe environ sont accompagnés via des PPRE.

Violences et harcèlement

Sur décision de l'Inspection Académique, une **disposition** portant sur le harcèlement scolaire figurera désormais **au règlement intérieur de toutes les écoles**.

Suite à des problèmes relationnels évoqués lors du premier Conseil d'Ecole, **une psychologue de l'Education Nationale** est intervenue dans les différentes classes, puis des **ateliers animés par des agents de police et de la gendarmerie chargés de prévention** ont été mis en place auprès des enfants.

Les parents d'élèves ont ensuite été conviés à une réunion de présentation où ils ont notamment pu prendre connaissance des actions menées et du bilan réalisé.

Les ateliers semblent avoir été bénéfiques aux élèves, en particulier dans la classe de CM1, où **l'ambiance de classe** s'en est trouvée **améliorée**. Les élèves ont appris à **mieux identifier les situations problématiques et à mieux réagir**, en s'en remettant davantage aux adultes référents.

Ce travail de sensibilisation sera répété chaque année, à l'instar des exercices d'évacuation incendie (grâce auxquels les élèves acquièrent certains automatismes).

Projets de classes

Cycle 1 > PS/MS/GS

- Jeudi 29 juin : sortie aux Jardins de Jû-Belloc, à 50kms de Pau.
Espace aménagé pour des ateliers pédagogiques sur le thème de la nature encadrés par des animateurs formés.
- Le 15 mai : (avec les CP) Spectacle présenté par *La Compagnie des Trois Chardons*
- MS/GS : Vendredi 2 juin : intervention d'une infirmière scolaire sur les questions liées à l'intimité et à l'hygiène corporelle

Cycle 2 > CP

- En avril dernier, deuxième sortie cinéma avec les CP/CE1 au Méliès
- Le 15 mai :
Matin (avec les MS/GS) : spectacle de *La Compagnie des Trois Chardons*
Après-midi : rencontre sportive (danse) avec d'autres classes hors école de Buros sur le thème de l'eau.
Chorégraphie travaillée en classe qui sera présentée lors de la fête de l'école
- Vendredi 2 juin : Infirmière scolaire sur le sujet des dents (hygiène, cycle de dentition)
- Vendredi 16 juin : atelier scientifique sur le thème du développement durable animé par deux ingénieures de recherche du laboratoire du CNRS de Pau.
- Mardi 6 Juin : sortie aux grottes de Gargas avec la classe de Mme Niel

> CP/CE1

- Séjour découverte à Socoa (côte Basque) du 3 au 5 mai dernier avec la classe de CE2 : familiarisation avec le milieu marin, promenade en bateau, pêche à pied, jeux de piste, soirées jeux...
- Le 15 mai : (élèves de CP avec les MS/GS) spectacle de *La Compagnie des trois chardons*
- Sortie sportive à venir de Disque Golf (golf avec frisbee) avec la classe de CE2 et d'autres écoles
- Mardi 6 juin : sortie aux grottes de Gargas avec la classe de CP de Mme Peyroutet

> CE2

- Avril : (avec les CM1) sortie cinéma au Méliès
- Séjour découverte à Socoa du 3 au 5 mai dernier avec la classe de CP/CE1
- Séances Cyclo du CP au CE2 (prise en charge par Mme Rachou des différentes classes à tour de rôle) > vélos à apporter le lundi et à laisser à l'école jusqu'au vendredi. Travail sur l'équilibre, apprentissage du vélo sans petites roues.
- Sortie Cyclo à venir au domaine de Sers (Serre-Castet).

Cycle 3 > CM1

- Du 30 mai au 1^{er} juin : classe montagne au centre d'Izeste (Plateau du Bénou). Découverte du milieu montagnard, courses d'orientation et activités annexes (ex. : « Land art », fabrication de fromage...)
- Samedi 3 juin : concert au Zénith / célébration des 10 ans de *Jazz in School*. Chansons de variété française, reprise des années précédentes.
- Mardi 3 juillet : (avec les CE2 et les CM2) sortie à la journée au département des Sciences de l'UPPA (Université de Pau). Découverte de la vie d'un étudiant, expériences scientifiques, déjeuner en restaurant universitaire.
- Lundi 3 juillet : sortie cinéma au Méliès (« La petite bande », Pierre Salvadori)

> CM2

- Le 11 mai : (avec Mme Lapègue) sortie au lycée hôtelier Hautevue de Morlaàs. Atelier pâtisserie avec les personnes âgées d'une résidence seniors. Activité intergénérationnelle.
- Le 12 mai : *Course contre la faim* avec le collège de Morlaàs. Collecte de dons au profit des enfants souffrant de malnutrition. Familles sollicitées pour des promesses de dons au montant libre en fonction des performances réalisées par leurs enfants (nombre de tours).
- Mardi 3 juillet : (avec les CM1) sortie à l'UPPA
- Lundi 22 juin : visite du Collège de Morlaàs, guidés par les classes de 6^{ème}. Déjeuner à la cantine scolaire. Objectif : dédramatisation du passage en 6^{ème}.

Informations diverses

Alerte incendie : l'exercice s'est bien déroulé (évacuation des locaux en moins de deux minutes), les élèves ayant acquis les bons réflexes.

« **Récré Jeu t'aime** » : le projet est relancé jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'école collectera des objets du quotidien apportés par les familles, qui seront ensuite utilisés en récréation par les différentes classes. Ces supports variés auxquels les enfants devront chercher un nouvel usage permettront de stimuler leur créativité et leur imagination.

Travaux d'isolation : annoncés lors du dernier Conseil d'Ecole, ils ont démarré au début des vacances d'avril (isolation de deux couloirs, changement des hublots). Ils se poursuivront pendant l'été et devraient prendre **fin l'année prochaine**.

Cet **énorme chantier** (faux plafonds, pompes à chaleur, menuiseries, toitures...) financés par l'état et le département **permettra de réduire considérablement les dépenses énergétiques** de l'école et d'assurer un environnement de travail plus agréable.

Les **deux derniers jours de classe des 6 et 7 juillet** devront être assurés à la **Maison des Associations** (classes de Mmes Niel et Rachou).

Grève d'une partie des agents du périscolaire :

Des **tensions** regrettables ont eu lieu **entre les familles et les agents du périscolaire chargés de l'accueil** le jour de la grève.

L'équipe municipale rappelle que lorsqu'un tiers des enseignants est en grève, **un service minimum de qualité est toujours assuré** par la municipalité afin que les enfants soient bien accueillis et en sécurité.

Lorsque des agents du périscolaire sont en grève, une inscription préalable des élèves est indispensable afin que le personnel ou les élus puissent être mobilisés à temps pour s'occuper d'eux.

Les **délais de préavis de grève** étant courts, les familles ont été averties en conséquence.

Vêtements pour le change des élèves :

Il est demandé aux familles de **laver les affaires** qui leur ont été prêtées avant de les rapporter à l'école.

Tri des emballages pendant le goûter :

Le tri et le compost sont pratiqués **quotidiennement** (ex. : collecte de bouchons de compote).

De nombreuses familles appliquent le principe du « zéro déchet ».

Rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale :

Une grande **vigilance** est **nécessaire pour éviter** que les parents qui échangent sur les groupes via l'application Whatsapp **portent atteinte à l'intégrité des enseignants**.

Il est demandé aux RPE de jouer le cas échéant leur rôle de modérateur.

Conseil Municipal des enfants : ayant remporté un franc succès, il sera **reconduit** l'année prochaine.

Questions/commentaires des parents

Pourquoi n'a-t-on pas directement accès aux enseignantes de maternelle le matin pour échanger brièvement avec elles et évoquer un élément particulier concernant l'enfant ?

Mme Larroque a expliqué lors de la réunion de rentrée que les **parents pouvaient se présenter sur le seuil de la salle de classe** si nécessaire. Il est toujours possible de rencontrer les enseignantes en le demandant à Sandrine (Atsem en charge de l'accueil).

Mme lato précise que **l'accent est volontairement mis sur l'accueil des enfants dans de bonnes conditions**, notamment pour ceux arrivant de garderie. La présence et la circulation de nombreux parents peut venir perturber la qualité de cet accueil (encombrement des couloirs, parents apostrophant des enfants qu'ils connaissent, séparations qui durent...).

Des familles s'interrogent sur la répartition des effectifs de CM1/CM2 à la rentrée 2023, soucieuses d'une répartition équilibrée.

La création de deux classes à double niveau CM1/CM2 est envisagée mais reste à **confirmer**.

L'école s'efforce toujours de répartir les élèves de la manière la plus pertinente possible d'après leur date d'anniversaire et selon le nombre d'inscrits, qui varie d'une année à l'autre.

Les élèves d'un même niveau se retrouvent néanmoins lors des récréations et des pauses méridiennes, et partagent des activités communes.

Certains parents regrettent que les sorties scolaires soient annoncées trop tardivement, les empêchant de s'organiser suffisamment à l'avance pour faire partie des accompagnateurs.

Si cela a pu arriver, le cas ne s'est pas présenté souvent.

Les familles où les parents sont séparés souhaiteraient que l'école privilégie la **communication via Educartable** plutôt que par l'intermédiaire du cahier de liaison (notamment dans le cas de sorties nécessitant des accompagnateurs). La garde alternée rend en effet difficile la consultation du cahier en temps voulu.

Certains parents s'inquiètent de portions insuffisantes servies au dernier service de cantine (CM2) en janvier et en mars. Ces deux occurrences s'expliquent par des **erreurs de livraisons**.

Des **compensations** ont été proposées aux élèves n'ayant pas reçu la bonne quantité de nourriture (portion supplémentaire de féculents le jour même, dessert supplémentaire le lendemain).

Quels ont été les effets des actions de sensibilisation menées à l'école (ambiance au City Stade, dans les classes de CE2, CM1 et CM2), et quelles suites y seront données ?

Même si tout n'a pas été résolu, une **nette amélioration** a été constatée. L'école est en **lien avec les familles** directement concernées par les situations conflictuelles. Le **travail de sensibilisation** sera répété chaque année, et le projet « **Récré Jeu t'aime** » devrait contribuer à apaiser le climat.

Le City Stade étant un lieu de conflits, une **surveillance** y est assurée tous les jours, mais il faut rappeler qu'il existe d'autres lieux de tension en dehors du City Stade (ex. : toilettes).

Assurer une surveillance systématique n'est par ailleurs pas la solution. Il faut **privilégier davantage de communication et responsabiliser les élèves** (ex. : en leur attribuant des rôles clés lors de matchs au City Stade).

Chez les CM1, une récréation est dédiée au basket et une autre au football, pour éviter que le football ne prenne le dessus.

M. le Maire signale que le **sujet des tensions entre élèves est pris au sérieux par les instances des départements**, qui s'attellent par-exemple à **repenser l'architecture des sanitaires** (niveau collège) et réfléchissent à une **conception différente des cours de récréation** qui rende les échanges plus sereins et favorise une vraie mixité filles-garçons.

Est-il interdit aux enfants de lire lors des récréations ?

La lecture n'est **pas formellement interdite** et est même encouragée dans certains cas (ex. : enfants portant un plâtre), mais les **élèves sont plutôt incités à aller jouer et interagir** avec leurs camarades.

Un quart d'heure lecture a par ailleurs été instauré quotidiennement en classe, et l'Education Nationale préconise une demi-heure d'activité physique par jour (à laquelle les temps de récréation se prêtent tout particulièrement).

Les RPE questionnent leur rôle lors de la réunion qui se tient chaque année dans le cadre de la Convention de régulation des effectifs entre les communes de Buros, St Castin et Maucor.

La municipalité convie les RPE à titre consultatif afin qu'ils prennent acte des décisions prises.

Un compte-rendu leur sera désormais transmis par e-mail sans qu'ils aient besoin d'être présents.

Quel message l'école a-t-elle relayé auprès des enfants suite au signalement d'un individu qui erre près des établissements scolaires sur les communes de Buros et de Montardon ?

Les enseignants soulignent que **l'école a incité les familles à la vigilance à titre gracieux** (les faits relayés sur les groupes de parents ayant eu lieu en dehors de l'école), et que les enfants ne leur ont pas fait directement part de leurs inquiétudes à ce sujet.

Il est en revanche **important que les parents veillent à tenir leurs enfants à l'écart des discussions** qui portent sur des sujets sensibles et **filtrent** les informations qui leur parviennent.

M. le Maire regrette que la **présomption d'innocence de l'individu concerné n'ait pas été respectée**, certaines personnes ayant été jusqu'à le suivre à son domicile et photographier sa plaque d'immatriculation pour compléter son signalement sur les réseaux sociaux.

Après avoir été reçu par le Maire de Montardon et appréhendé par la gendarmerie (qui n'a retrouvé dans son appareil que des photos de son animal), il s'avère qu'**il souffre de troubles cognitifs et ne présente pas de dangerosité**.

Date : 19 mai 2023

Date du prochain Conseil d'Ecole : juin 2023

Clôture du Conseil d'Ecole à : 20h